

01.09.2024

**ECHANGE DE GROUPE HYBRIDE**

**INFORMATIONS FINANCIERES – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE - DREIC**

Lors du dépôt du dossier, pour un échange à distance préparant une mobilité en présentiel, une feuille de route (une page) présente le concept avec les mesures de formation professionnelle qui seront mises en place dans le cadre du projet hybride (module à distance + mobilité physique)

Conditions d'éligibilité au financement		
Durée du séjour en présentiel	2 semaines	3 semaines
Durée des modules en ligne	minimum 10 heures, maximum 20 heures	minimum 5 heures, maximum 10 heures

FRAIS PRIS EN CHARGE POUR LE MODULE A DISTANCE PREPARANT UNE MOBILITE EN PRESENTIEL « Préparation numérique des mobilités »	TARIFS - en € -
<p><b>1. Réalisation d'une préparation tandem en ligne, (utilisation fractionnée possible)</b>            Somme allouée à l'intervenant par heure de préparation            Pour chaque heure d'intervention, est prise en charge une heure de préparation.</p>	35,00
<p><b>2. Assistance technique (forfait)</b>            Cette prestation fournie par le professeur tandem permet d'expliquer en amont aux enseignants comment utiliser les outils : plateforme Tele-Tandem®, Zoom, groupe Whatsapp ou autres...</p>	125,00
<p><b>3. Accompagnement linguistique</b>            Heure d'accompagnement :            Soutien linguistique dans le cadre des échanges de stagiaires et par l'interprétation lors des conférences préparatoires au projet à distance</p>	35,00
<p><b>4. Montant forfaitaire par stagiaire français, attribué à l'établissement</b>            - par stagiaire français, sur la durée de l'échange (forfait), sans justificatifs            - par stagiaire français, sur la durée de l'échange, sur justificatifs après la fin du projet, jusqu'à            Après l'échange, un montant total sera calculé en fonction des coûts réels, sur la base des reçus présentés.</p>	75,00 125,00
<p>Soutien à la préparation et soutien technique dans les institutions ou chez les stagiaires ; le montant forfaitaire doit couvrir les coûts encourus par les porteurs de projets suivants : fournitures de services informatiques (par un prestataire externe), frais de logiciels, frais de matériel technique et informatique, matériel pédagogique et de formation, location de salle, le cas échéant frais de déplacement locaux, frais de diffusion...</p>	

Ce financement ne peut être cumulé avec une subvention de l'OFAJ.